



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mars 2006
Français
Original: anglais

Lettre datée du 10 mars 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 2 mars 2006 que j'ai reçue de José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

**Lettre datée du 7 mars 2006, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Timor-Leste
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, me référant à la lettre datée du 2 mars 2006 qui vous est adressée par José Ramos-Horta, Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Timor-Leste, de demander que les textes de la présente lettre et de sa pièce jointe soient distribués aux membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) José Luís **Guterres**

Pièce jointe

Lettre datée du 2 mars 2006, adressée au Secrétaire général par le Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Timor-Leste

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du 17 janvier 2006 dans laquelle le Premier Ministre Marj Alkatiri vous a transmis notre demande tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies envisage de mettre en place au Timor-Leste un bureau politique spécial en vue de la consolidation politique dans laquelle s'inscrivent les élections parlementaires et présidentielles qui doivent se tenir en 2007.

Je crois comprendre que notre requête est examinée à l'heure actuelle par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les membres du Conseil de sécurité. En vue de faciliter ce processus, permettez-moi, à l'issue de consultations avec le Président Xanana Gusmão et le Premier Ministre Alkatiri, d'apporter quelques précisions sur le contexte et la portée de notre requête.

Comme indiqué plus haut, le principal objet de notre requête est de faire en sorte que le Timor-Leste continue de bénéficier de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies à l'appui de notre processus de consolidation politique conduisant aux élections de 2007. Comme vous le savez, ce seront les premières élections au Timor-Leste depuis que notre nation a accédé à l'indépendance en 2002. Étant donné que la réussite de nos efforts de consolidation politique dépend de celle des élections, il est crucial que l'Organisation des Nations Unies fournisse un appui dans différents secteurs au processus conduisant aux élections.

À ce propos, je tiens à préciser que les quatre composantes énumérées dans notre requête, qui ne sont pas exhaustives et ne sont données qu'à titre d'exemple du type d'assistance requis pour assurer un environnement favorable au bon déroulement des élections au Timor-Leste, dépendront de nombreux facteurs, notamment la situation générale en matière de sécurité et le climat politique. Fondamentalement, par conséquent, le Timor-Leste espère que l'Organisation des Nations Unies pourra lui apporter des conseils judicieux sur les questions électorales, ainsi qu'un appui et une aide, selon que de besoin, dans les domaines clés touchant à notre consolidation politique, notamment en matière de réconciliation et de droits de l'homme.

En dépit des progrès réalisés jusqu'à présent dans l'édification d'un Timor-Leste démocratique et prospère, il reste beaucoup à faire. Nous espérons donc que notre modeste requête trouvera un écho favorable. Je ne doute pas qu'avec votre appui et l'engagement constant de nos amis de la communauté internationale, le Timor-Leste sera en mesure de progresser sur la voie de la consolidation politique.

Le Ministre d'État aux affaires étrangères
et à la coopération
(Signé) José **Ramos-Horta**